Swiss Insurance Medicine
Versicherungsmedizin Schweiz
Médecine d'assurance suisse
Medicina assicurativa svizzera

Conditions Générales CG

Les conditions générales sont valables pour tous les événements organisés par la SIM. Par votre inscription, vous confirmez avoir lu et accepté les conditions générales.

Paiement des événements
A l'issue de votre inscription à un événement, vous recevrez une confirmation de participation et une facture. Le délai de paiement qui y figure est impératif. Lors de l'inscription à l'un de nos événements, vous vous engagez à payer le tarif de l'événement.

Nombre de participants et déroulement de l'événement
Afin d'assurer un parfait déroulement de nos événements, nous fixons, pour chaque événement, un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve du paiement effectué dans le délai imparti). En règle générale, si le nombre des participants est insuffisant, l'événement est annulé et vous serez remboursé.

Annulation de l'inscription
Toute annulation de l'inscription à un événement entraîne des coûts administratifs. En fonction de la date de l'annulation, les frais seront facturés de la façon suivante :

Date d'annulation de l'inscription et frais administratifs :

- **Cours en expertises médicales et en appréciation de la capacité de travail, examen à choix multiple**
  Jusqu'à 30 jours civils avant le début de l'événement : CHF 100.- de frais de dossier
  A partir de 29 jours civils avant le début de l'événement : Aucun remboursement ni dispense de paiement
  Après le début du cours ou en cas de non-participation : Aucun remboursement ni dispense de paiement

- **Cours de formation continue, colloque sur l'évaluation des risques, journée annuelle, FMH/SIM Formation en responsabilité civile médicale et tous les autres événements**
  Jusqu'à 30 jours civils avant le début de l'événement : CHF 50.- de frais de dossier
  A partir de 29 jours civils avant le début de l'événement : Aucun remboursement ni dispense de paiement
  Après le début du cours ou en cas de non-participation : Aucun remboursement ni dispense de paiement

Modifications des programmes et des prix
La SIM se réserve le droit de procéder à des modifications de programmes et de prix ainsi que de ses conditions générales.

Liste de participants
Afin de favoriser le réseau de relations, lors de chaque cours en expertises médicales et en appréciation de la capacité de travail, une liste des participants est établie et remise avec les documents. Au cas où une personne désire ne pas figurer sur la liste des participants, elle est priée de le faire savoir dans la rubrique des remarques du formulaire d'inscription.

Interdiction d'enregistrement
Lors d'événements en présentiel et en ligne, il est interdit d'enregistrer et de diffuser le contenu des cours dans les médias.

Force majeure
Si des événements politiques ou économiques, une pandémie ou un cas de force majeure en général rendent impossible ou difficile la tenue de l'événement, le participant ne peut faire aucune demande de dommages et intérêts à l'encontre de la SIM.

Assurance
Pour tous les cours de formation et manifestations organisés par la Swiss Insurance Medicine, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages que vous pourriez subir. Vous devez dès lors souscrire vous-même une assurance suffisante. La Swiss Insurance Medicine ne saurait être tenue pour responsable en cas de vols ou de pertes.

For juridique
Toutes les relations juridiques avec la SIM sont soumises au droit suisse. Le for juridique est le canton de Zoug.

Objectifs publicitaires/documentaires pour la SIM
La SIM peut prendre des photos et des vidéos pendant la manifestation et les utiliser à des fins publicitaires et de documentation.

Version février 2025